



**Association Nationale des
Pupilles de la Nation
Des Orphelins de Guerre ou du Devoir**

Membre de la FNAM - Groupe 114

Monsieur André LECOQ

Président de l'ANPNOGD

« La Tourtonnière » Courménéil

61310 – GOUFFERN en AUGE

Tél : 02 33 35 62 31

Mail : lecoq-andre@orange.fr

**ASSOCIATION NATIONALE DES PUPILLES DE LA NATION
ORPHELINS DE GUERRE OU DU DEVOIR**

Affiliée à la Fédération MAGINOT sous le numéro de groupement 114

Président National : Monsieur André LECOQ – La Tourtonnière – Courménéil – 61310 GOUFFERN en Auge

Tél : 02 33 35 62 31 – Mail : lecoq-andre@orange.fr – Site Internet : www.anpnogd.net

**Secrétariat d'Etat à la Défense aux Anciens
Combattants et à la Mémoire.**

Madame Patricia Mirallès, Secrétaire d'Etat

37 Rue de Bellechasse

75007 PARIS

Objet : MOTION n° 1

Madame la Secrétaire d'Etat,

Lors de notre 18ème Congrès à St Malo les 28-29 et 30 Septembre 2022, une Motion a été approuvée à l'unanimité par les Adhérents présents de l'ANPNOGD. Vous trouverez ci-joint la rédaction de cette Motion n°1.

Pour rappel, notre Association a été créée en 2002, suite aux décrets de 2000 et 2004 pour faire supprimer cette hiérarchie dans la reconnaissance. Nous souhaiterions qu'il y ait une équité des droits pour chaque pupille.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Secrétaire d'Etat, l'hommage de notre profond respect.

André LECOQ
Président National
Chevalier de la Légion d'Honneur

**CONGRES NATIONAL 2022 DE 2
L'ASSOCIATION NATIONALE DES PUPILLES DE LA NATION
ORPHELINS DE GUERRE OU DU DEVOIR**

DES 28 6 29 ET 30 SEPTEMBRE 20

MOTION N° 1

Créée depuis plus de 105 ans, la Loi du 17 juillet 1917 faisait naître l'Office National des pupilles de la nation.

Les orphelins ainsi adoptés ont droit à la protection, au soutien matériel et moral de l'Etat tout au long de leur vie, en raison des conditions de l'absence de leur Père, de leur Mère reconnus « Morts pour la France »

Afin de traiter avec équité les pupilles de la nation, orphelins de guerre, civils et militaires de tous les conflits dont la France était engagée

Notre association Nationale (ANPNOGD)

Demande que cesse toute discrimination malgré eux, et qu'en raison de l'âge élevé des intéressés, une allocation de reconnaissance financière équitable, revêtant un caractère personnel, quel que soit le conflit de tous les MORTS pour la France, leur soit immédiatement accordé, au même titre des décrets 2000 – 2004